



## LA GESTION DES DECHETS

**Il est essentiel d'organiser la gestion des déchets issus de votre activité pour préserver l'environnement.**

Au-delà des aspects environnementaux, cela permet de valoriser votre entreprise et de minimiser les coûts liés à la gestion de vos déchets.

## POURQUOI GÉRER VOS DÉCHETS ?

**LA RÉGLEMENTATION VOUS IMPOSE EN TANT QUE CHEF D'ENTREPRISE DE GÉRER LES DÉCHETS ISSUS DE VOS CHANTIERS. AU DELÀ DE L'ASPECT RÉGLEMENTAIRE, UNE BONNE GESTION DES DÉCHETS VOUS PERMET DE :**

- Réduire certains de vos coûts grâce au tri.
- Valoriser l'image de l'entreprise :
  - vis-à-vis de vos salariés, du fait de travailler dans une entreprise sensible à leurs conditions de travail.
  - vis-à-vis de vos clients, de plus en plus sensibilisés à la sauvegarde de l'environnement.
- Contribuer à la préservation de l'environnement à travers votre activité professionnelle.

De plus, un bon tri est le point de départ de toute opération de réemploi, réutilisation ou recyclage et permet :

- de limiter l'épuisement des ressources,
- de limiter les gaz à effet de serre,
- d'éviter la pollution des sols.

### LOI « LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

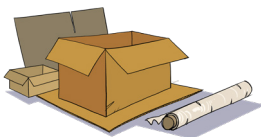
Cette loi de 2020 vous impose de mentionner dans votre devis une ligne spécifique concernant la gestion des déchets (tri, déchèterie, coûts correspondants...). Cela peut représenter par exemple 1 à 2% du montant du devis hors taxes, à adapter en fonction de vos types de déchets et de chantiers.

De plus, cette loi impose un tri obligatoire pour le plâtre, les fractions minérales (mortiers...), le bois, le plastique, le verre, les métaux.

## QUELS SONT VOS DÉCHETS ?

LORS DE VOTRE ACTIVITÉ VOUS GÉNÉREZ DES DÉCHETS ET DEVEZ DÉTENTEURS DE CEUX DE VOS CLIENTS. CES DÉCHETS SONT DE DIFFÉRENTES NATURES ET NE SE TRAITENT PAS DE LA MÊME MANIÈRE.

### Les emballages

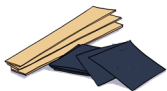


Propres (cartons – plastiques d'emballage)



Souillés (pots de peinture, cartouches de mastic, gants, chiffons...)\*

### Les chutes de pose



Revêtements de sol (PVC, parquet, lino, moquette, stratifiés...)



Revêtements muraux (papier peint, toile de verre...)

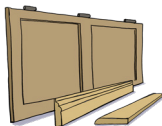


Les restes de peintures\*

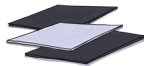
### Les matériaux déposés



Mortier, enduit plâtre



Petite menuiserie, porte de placard.

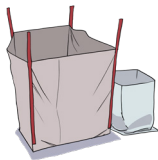


Dalles vinyle amianté = respectez la réglementation amiante.\*

\* Déchets dangereux

## LES DIFFÉRENTS CONTENANTS

ADAPTEZ VOS CONTENANTS À LA NATURE ET À LA QUANTITÉ DE VOS DÉCHETS.



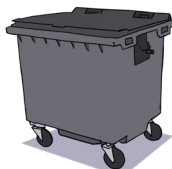
Big bag / sac à gravas



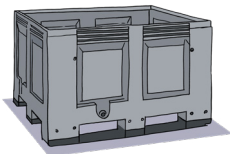
Fûts métalliques ou plastiques



Cuve de stockage



Bacs roulants de 60L à 1m<sup>3</sup>



Caisses palettes de 500L



Conteneurs ouverts ou fermés

### PENSEZ-Y !

Mettez des pastilles de couleurs ou des affiches en indiquant le nom des déchets sur chaque contenant pour les reconnaître plus facilement et rendre le tri plus intuitif.

\* Les contenants adaptés pour les déchets dangereux

## LES BONNES PRATIQUES

### AU MOMENT DE L'ACHAT.

- Privilégiez des matériaux bénéficiant d'une certification NF Environnement ou l'Ecolabel européen, ou choisir des peintures à liant minéral.
- Favorisez l'utilisation de matériaux et équipements pouvant être réemployés, réutilisés ou recyclés. Ou des revêtements unis générant moins de chutes.

### PENSEZ-Y !

Possibilité de conserver des restes de revêtements pour des chantiers ultérieurs (petites surfaces, parc locatif...).

- Ayez une bonne gestion quantitative de vos produits, privilégiez une gamme limitée de produits, par exemple 2 gammes pour les travaux intérieurs, 2 gammes pour les travaux extérieurs et 1 gamme pour les peintures de boiseries.
- Attention aux promotions sur les produits spécialisés, vous risquez d'avoir un surplus de produits qui restera dans vos stocks et qui vous coûtera cher lorsque vous le déposerez en déchèterie.
- Contrôlez régulièrement les dates de péremption de vos produits.
- Privilégiez un distributeur qui reprend les déchets des matériaux et des produits qu'il commercialise.



### BON À SAVOIR

Pour la pose de revêtements de sol, certains industriels commercialisent des primaires dans un double conditionnement (poche plastique + carton autour, type cubi), permettant de limiter les déchets dangereux à la seule poche plastique. Moins de déchets dangereux = des économies.

Chaque fois que possible, privilégiez les colles sèches.

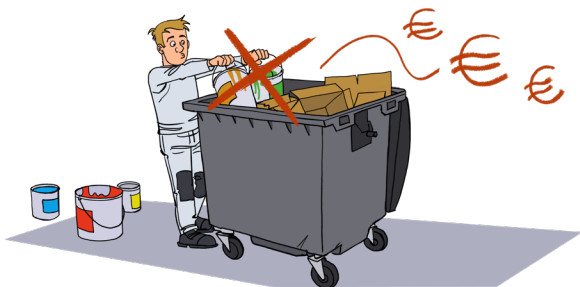
## LES BONNES PRATIQUES

### SUR CHANTIER ET EN ATELIER.

- Utilisez des contenants spécifiques pour chaque types de déchets.
- Adaptez votre contenant à la nature et à la quantité de déchets. Par exemple prévoir des plus petits contenants type big bag ou sac à gravas sur les chantiers pour faciliter leur manutention.
- Sur le chantier faites attention à la dispersion éventuelle des déchets légers.
- A l'atelier, mettez vos produits dangereux sur des bacs de rétention afin d'éviter la pollution des sols en cas de fuite.
- Ne mélangez pas les déchets dangereux entre eux cela peut provoquer des réactions chimiques dangereuses et produire des projections responsables de brûlures.
- Ne mélangez pas vos déchets dangereux avec les autres déchets car l'ensemble sera considéré comme déchets dangereux et vous coûtera plus cher.

### PENSEZ-Y !

Il existe des petits bacs de rétention pour vos stockages de produits sur chantier.



## ZOOM : NETTOYAGE DES OUTILS

**POUR RAPPEL, IL EST INTERDIT DE JETER VOS EAUX DE NETTOYAGE SOUILLÉES DANS LA NATURE ET DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (ÉVIER / CANIVEAU). POUR ÊTRE CONFORME À LA RÉGLEMENTATION UTILISEZ UNE MACHINE À NETTOYER LES OUTILS.**

Son principe de fonctionnement est basé sur deux phases :

- une phase de nettoyage des outils,
- une phase de recyclage de la solution de nettoyage par floculation et/ou filtration.



Gestion des déchets résultants de cette solution (rejets liquides et/ou rejets pâteux) :

- Souscription d'un contrat de collecte avec un opérateur portant sur les rejets liquides.
- Ou attestation de prise en charge de ces déchets en déchetterie.



### AVANTAGES DES MACHINES

- la préservation de l'environnement en supprimant tous rejets dans les égouts,
- une forte réduction de votre consommation d'eau,
- un gain de temps au niveau du nettoyage des outils,
- un meilleur entretien et une plus longue vie des outils.

## QUE FAIRE DE SES DÉCHETS ?

**DÉPOSEZ VOS DÉCHETS DANS DES INSTALLATIONS DÉDIÉES ET ASSUREZ LEUR TRAÇABILITÉ. VOTRE COLLECTIVITÉ LOCALE OU VOTRE ORGANISATION PROFESSIONNELLE PEUT VOUS RENSEIGNER SUR LES SOLUTIONS MISES À DISPOSITION :**

- Déchèterie pour les professionnels,
- Déchèterie de collectivité qui accepte les déchets des professionnels,
- Chez vos distributeurs s'ils sont organisés pour cela.

### PENSEZ-Y !

Toutes les installations n'acceptent pas les déchets dangereux, renseignez-vous avant de vous déplacer !

Les déchets de matériels électoportatifs peuvent être déposés gratuitement dans la benne pour les DEEE\* présente dans tous les centres de collecte.

\*Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Vous pouvez également faire appel à un prestataire qui mettra une ou plusieurs benne(s) à votre disposition et qui viendra collecter vos déchets. Dans ce cas vous devez :

- établir un contrat avec lui,
- vérifier qu'il est déclaré pour l'activité de transport.



### BON À SAVOIR

La traçabilité de vos déchets c'est important !

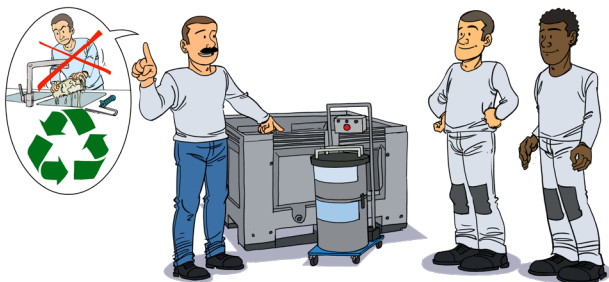
En tant que responsable vous devez être en mesure de prouver que vous avez déposé vos déchets de chantier dans la bonne installation (facture déchèterie, justificatif de dépôt, BSDD... = à conserver 5 ans). C'est aussi un moyen de montrer que vous êtes une entreprise vertueuse auprès de votre client.



## SENSIBILISATION

### IL EST IMPORTANT D'IMPLIQUER VOS SALARIÉS DANS LA MISE EN PLACE DE CETTE DÉMARCHE ET DE LES SENSIBILISER.

- Sensibilisez-les sur le tri, si vous avez la place, mettez leur à disposition différents contenants et isolez les déchets dangereux (pots de peinture...).
- Rappelez les bons gestes, par exemple plier les cartons pour avoir un gain de place et empiler certains contenants les uns dans les autres lorsque c'est possible.
- Expliquez le fonctionnement de la machine à nettoyer les outils, son intérêt pour eux et pour l'environnement. Ainsi que son entretien.



**Attention**, pour une bonne adhésion, les actions que vous engagez ne doivent pas complexifier leurs tâches ni les vôtres.

### PENSEZ-Y !

Une sensibilisation peut être faite auprès de vos salariés lorsque le prestataire vient collecter les déchets ou lorsque vous allez à la déchèterie. Regardez ensemble la facture permet de les sensibiliser en prenant conscience du coût de la gestion des déchets.

EN SAVOIR PLUS



IRIS-ST, pôle prévention des artisans du BTP  
et Paysage  
www.iris-st.org

Avec le soutien de la DGE, de la CNAM et de Béranger  
Développement



TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT L'APPLICATION  
« IRIS-ST LES MÉMOS »

IRIS-ST  
2 RUE BÉRANGER  
75003 PARIS



Rédigé par l'IRIS-ST en collaboration avec l'UNA PVR de la CAPEB  
IRIS-ST 2020 – Tous droits réservés – Edition n°1